

PROCURATION UNIQUE / PERMANENTE¹ pour représentation directe en matière de déclaration en douane

Je soussigné(e) (Prénom NOM)				
Adresse (rue, n°):				
Code postal - ville/localité :				
suffisamment habilité(e) afin d'agir p	our			
Dénomination, raison sociale de la société :				
Adresse (rue, n°):				
Code postal - ville/localité :				
déclare par la présente que la soci condition, en ce qui concerne l'intre douanes et accises par Dénomination,				
raison sociale de la société :				
Adresse (rue, n°):				
Code postal - ville/localité :				
 Modalités pour les déclarations a Les déclarations en douane sero La représentation directe concer À l'importation : 	nt introduites au n	om et pour compte de la	société représenté	e.
Mise en libre pratique³ ▶ À indiquer obligatoirement en d'une admission temporaire en	N° Compte de ci as de demande du repo exonération partielle de	rt de paiement des droits et tax	xes nés dans le cadre d'υ	ine mise en libre pratique ou
Admission temporaire³ ▶ À indiquer obligatoirement en code réexportation	N° Compte de ci as de demande du report		s nés dans le cadre d'une	déclaration d'exportation ou
Entrepôt douanier	Perfection	onnement actif	Destinations	particulières
Transit	Perfection	onnement passif	Transformation	on sous douane
À l'exportation :				
Exportation de marchandises d À indiquer obligatoirement en o ou de réexportation.				ne déclaration d'exportation
Admission temporaire				
Pour l'envoi suivant <i>(à remplir se</i>	ulement en cas d'u	ne procuration unique) :		
Description de la marchandise		N° fa≀	cture	Date facture
3) La présente procuration :	est unique	est pour une période d	lonnée allant jusqu	'au (Date de fin)
(Lieu)	, le	ate) (Sign	ature)	

¹ La procuration « permanente » est acceptée pour tous les envois durant une période définie qui ne peut être supérieure à la durée de validité de l'autorisation préalable de l'Inspection générale des Douanes et Accises (IGDA)

² À cocher : les régimes douaniers à effectuer sous la représentation directe

³ Cas dans lesquels le représentant en douane direct **doit** utiliser le Compte de crédit D2 ouvert au nom de la société représentée auprès du bureau Caisse centrale